

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-2376 rév. 0**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**SCHEMA INDUSTRIEL ET OUTILS
CS 311 - CHERBOURG-OCTEVILLE
3 RUE FRANCHE COMTE
50103 CHERBOURG EN CONTENTIN CEDEX
SIREN : 815344502**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

SANTÉ / HEALTH

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr) :*

3-2376 rév. 0

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **01/11/2025**
Date de fin de validité / *Valid until* : **31/10/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment - Industries - Santé,
Pole manager - Building - Industries - Health,

DocuSigned by:



FF00541BBG0D49D-2

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr



Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE**N° 3-2376 rév. 0**

Organisme d'inspection accrédité :

SCHEMA INDUSTRIEL ET OUTILS**CS 311 - CHERBOURG-OCTEVILLE****3 RUE FRANCHE COMTE****50103 CHERBOURG EN CONTENTIN CEDEX****PORTEE D'ACCREDITATION**Accréditation(s) en vigueur :**14 - SANTÉ / 14.2 - Radioprotection /**

14.2.2 - Inspections réglementaires des sources scellées, équipements de travail émettant des rayonnements ionisants et lieux de travail exposant des travailleurs aux rayonnements ionisants #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.2.2a	Vérifications initiales, des sources, équipements et lieux exposant des travailleurs à des rayonnement ionisants de type exposition externe	Code du Travail (articles R. 4451-40, R.4451-41 et R. 4451-44) Arrêté du 23 octobre 2020 modifié relatif aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants Arrêté du 15 mai 2006 modifié relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées Questions – Réponses sur l'arrêté du 23 octobre 2020 Mesurages et vérifications RI, publiées sur le site travail-emploi.gouv.fr Résultats de l'évaluation préalable des risques d'exposition et spécifications techniques d'installation et d'utilisation des sources et équipements

14.2.2b	Vérifications initiales, des lieux exposant à des sources non scellées	Code du Travail (articles R. 4451-40, R.4451-41 et R. 4451-44) Arrêté du 23 octobre 2020 modifié relatif aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants Arrêté du 15 mai 2006 modifié relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées Questions – Réponses sur l'arrêté du 23 octobre 2020 Mesurages et vérifications RI, publiées sur le site travail-emploi.gouv.fr Résultats de l'évaluation préalable des risques d'exposition et spécifications techniques d'installation et d'utilisation des sources et équipements
14.2.2c	Vérifications initiales, des sources, équipements exposant des travailleurs à des rayonnement ionisants de type exposition externe par des neutrons	Code du Travail (articles R. 4451-40, R.4451-41 et R. 4451-44) Arrêté du 23 octobre 2020 modifié relatif aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants Arrêté du 15 mai 2006 modifié relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées Questions – Réponses sur l'arrêté du 23 octobre 2020 Mesurages et vérifications RI, publiées sur le site travail-emploi.gouv.fr Résultats de l'évaluation préalable des risques d'exposition et spécifications techniques d'installation et d'utilisation des sources et équipements

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
SCHEMA INDUSTRIEL ET OUTILS**

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence de CHERBOURG	CS 311 - CHERBOURG-OCTEVILLE 3 RUE FRANCHE COMTE 50103 CHERBOURG EN CONTENTIN CEDEX

Date de prise d'effet : **01/11/2025**DS
SGT

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr